

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS N°: 55**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le samedi 3 novembre à 16h30, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le vendredi 26 octobre 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7**

**PRÉSENTS :**

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Marc PARISET

**ABSENTS :** Edouard BOS, Michel JORCIN, Patrick HUSTACHE

**POUVOIRS :**

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : avenant n°1 à la convention réglant les effets du service commun Système d'information géographique (SIG) entre la Communauté de communes de l'Oisans et ses communes membres**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la proposition d'avenant n°1 à la convention existante relative au service commun SIG, suite à la mise en place de la réforme sur le Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) qui prévoit de nommer un référent à la protection des données dans chaque structure.

Les communes membres sont invitées à valider la proposition d'avenant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide d'adopter l'avenant n°1 à la convention service commun SIG.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme



Le Maire,  
Stéphane GIRARD

